<u>Communication au Colloque "Economie sociale et solidaire : nouvelles pratiques et dynamiques territoriales"</u>

<u>Thème</u>: Dynamiques locales de production collective des organisations de producteurs cotonniers au Bénin : étude de cas dans le département des Collines au Bénin.

Axe d'intervention: L'économie sociale et solidaire et les rapports aux territoires.

Auteur:

Bernard G HOUNMENOU

Docteur en Sciences Economiques de l'Université de Versailles SQY.

Enseignant-Chercheur à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG)/

Université d'Abomey-Calavi (UAC)/ Bénin.

05 BP 2248 Cotonou/Bénin

Email: hbenaf@yahoo.fr.

Résumé:

Favorisé par les réformes institutionnelles de 1990 (libéralisme économique et politique), le secteur cotonnier béninois a connu un important développement organisationnel en zone de production à partir de la dernière décennie. Ces réformes ont engendré en zone cotonnière l'émergence des organisations du réseau des groupements villageois (GV) au sein desquels, les producteurs se coordonnent dans la production de biens collectifs. Ces organisations font l'objet d'une double dynamique de production. La première permet la fourniture exclusive aux membres des organisations, des services collectifs dans les domaines de la distribution d'intrants et de la commercialisation du coton-graine. La deuxième donne lieu à une production de biens collectifs à l'usage des communautés locales. Dans la conduite de leurs activités, les organisations de producteurs cotonniers sont amenées à mobiliser des ressources non monétaires, du personnel rémunéré (cas des organisations communales), des ressources marchandes et parfois des ressources non marchandes. Ces éléments jettent les bases d'une assimilation des organisations villageoises de producteurs cotonniers à un type spécifique d'entreprise de service dans le secteur agricole.

<u>Mots clés</u>: biens collectifs, organisations de producteurs cotonniers, communautés locales, entreprises de service.

<u>Topic</u>: Local collective production dynamics of cotton producers organizations in Benin-Case study of "Collines" department.

Summary:

An important organizational development occurred in Benin cotton sector in production area by 1990s. Those reforms have created in cotton production area, the emergency of organizations of "village producers' groups network". Inside those groups, the

producers coordinate themselves in collective goods production. The first one allows the collective services supplying to the members of village producers' group network in the matters like inputs distribution and cotton marketing. The second dynamics leads to the collective goods production for the local communities' consumption.

To conduct their activities, thoses organizations use non monetaries resources, remunerated staff, market resources and sometimes non market resources. Considering thoses characteristics, village cotton producers' organizations can be assimilated to a specific form of social enterprise in agricultural sector in Benin.

<u>Key words</u>: collective goods, cotton producers organizations, local communities, social enterprise.

Texte de la communication

Introduction

Le tissu organisationnel béninois a connu une réelle expansion à partir du début des années 1990, avec l'émergence d'une diversité d'organisations dans les secteurs variés de la production collective au niveau local. En zone cotonnière, ce tournant a été marqué par une généralisation de la création des Groupements Villageois (GV) et des Unions Communales de Producteurs (UCP)¹, notamment autour des activités de production et de commercialisation du coton-graine.

Le développement particulièrement remarquable du secteur cotonnier béninois dans les années 1990 a donné à ces organisations, un dynamisme particulier sur leur territoire. Audelà de la poursuite des objectifs de développement agricole, elles se sont investies dans recherche du bien-être collectif des populations de leur territoire. La nature des activités réalisées et des ressources mobilisées par les acteurs au sein des organisations amène à s'interroger sur leur rapprochement des entreprises de service. L'encrage territorial de ces organisations ne confère-t-elle pas aux territoires en cause, des avantages spécifiques en termes de dynamiques locales de développement ?

La recherche de solutions à ces questions amène à étudier le mode de fonctionnement des organisations du réseau des producteurs cotonniers au Bénin. Il est également question ici, d'étudier leurs caractéristiques, en prenant appui sur celles partagées par les entreprises sociales. La nature des productions mises en place ainsi que les types de ressources mobilisées dans le cadre de leurs activités font également l'objet des préoccupations de ce papier. Ce

-

¹ Ex-Unions Sous Préfectorales des Producteurs.

dernier se donne aussi pour finalité d'analyser dans quelles mesures ces organisations contribuent au bien-être de leurs adhérents et des populations de leur territoire.

La méthodologie utilisée pour atteindre ces objectifs associe la documentation sur les conceptions d'entreprises sociales à la collecte de données empiriques sur les organisations du réseau cotonnier du département des Collines. A cet effet, les travaux de collecte d'informations ont porté sur deux des six communes du département (communes de Glazoué et de Savalou). Dans chacune des communes, les travaux ont porté sur cinq arrondissements choisis de façon aléatoire. Au sein de chacun de ces arrondissements, deux villages ont été choisis au hasard, en vue de la conduite d'enquêtes et d'entretiens auprès des représentants de groupement villageois². Dans son développement, ce papier présente dans un premier temps, les conditions d'émergence et la dynamique des organisations de producteurs cotonniers au Bénin. En second lieu, l'analyse économique de la dynamique de ces organisations est présentée.

1- Emergence et dynamique de production des organisations de producteurs cotonniers

1.1- Emergence des organisations cotonnières

L'émergence et l'évolution des organisations cotonnières au Bénin est intiment liées à celle des organisations paysannes en général. La filière cotonnière a en effet servi de cadre d'expérimentation à la dynamique organisationnelle du monde paysan dans le pays. En zone cotonnière, la culture du coton domine les activités de production et constitue l'activité la mieux organisée aux niveaux local et national. Dans ces localités, les organisations cotonnières ont tendance à être assimilées aux organisations de réseau des groupements villageois censées fédérer les initiatives des producteurs de chaque village. L'émergence et l'évolution des organisations béninoises de producteurs cotonnières ne peut donc se concevoir sans celles des groupements villageois.

Le groupement villageois a été pour la première fois expérimenté dans la sous-région ouest-africaine en 1960, par la Compagnie Internationale de Développement Rural (CIDR) en Haute-Volta (actuel Burkina-Faso) (Soulama, 1995). Ce type d'organisation va se multiplier dans les années 1970 au Burkina-Faso et dans plusieurs pays de la sous-région. Au Burkina-Faso, les GV se sont multipliés dès 1975, comme une alternative à l'échec des coopératives en milieu rural. Ils sont conçus au départ comme une phase préalable à une forme plus élaborée que constituent les coopératives, d'où le vocable de pré-coopérative alors utilisé pour les

3

² Il existe théoriquement dans chaque village, un groupement villageois qui s'occupe des activités cotonnières).

caractériser (Soulama, 2004). Dans ce pays, les textes officiels portant statut général des groupements pré-coopératifs et sociétés coopératives définissent les GV comme étant « des organisations volontaires à caractère économique et social, jouissant de la personnalité morale et dont les membres ont des intérêts communs ». Leur activité s'étend à « toute activité économique, sociale et culturelle visant le bien-être de leurs membres et de la communauté » (Soulama, 2004).

Au Bénin, les interventions en faveur du secteur cotonnier ont joué un rôle important dans la dynamique des organisations paysannes. Les premières organisations paysannes officielles du pays ont en effet été mises en place dans les années 1970 par les services agricoles, dans l'optique de former les paysans pour une meilleure maîtrise de la commercialisation du coton graine. Dès lors, l'évolution du mouvement paysan a été liée à l'évolution politique du pays.

Le tournant le plus marquant a été amorcé au début des années 1990, avec la liberté d'association accordée aux citoyens béninois par l'Etat, suite au changement d'option politique³. Cette libération d'énergie a été renforcée par une lettre de politique de développement rural du gouvernement béninois en 1991, généralisant la création des Groupements Villageois (GV) et des Union Sous- Préfectorales de Producteurs (USPP) dont certaines existaient déjà dans l'ex-département du Borgou⁴ avant cette période. Ce tournant a constitué le point de départ d'une structuration verticale du monde paysan qui a conduit à la création des Unions Départementales des Producteurs (UDP) en 1994, puis de la Fédération des Unions de Producteurs du Bénin (FUPRO- Bénin) en 1995 (Oloulotan, 2001).

La mise en place de ce réseau d'organisations paysannes a bénéficié de l'engagement des producteurs et de l'appui des partenaires dont l'Etat qui tenait à respecter ses engagements. En effet, dans le cadre du Programme de Restructuration des Services Agricoles, l'Etat béninois s'est engagé à respecter des engagements pris dans les politiques d'ajustement structurel, notamment ceux liés à la libéralisation de l'économie nationale, à travers le transfert d'un certain nombre de fonctions dont les activités de production et de commercialisation au secteur privé. Ce programme a permis aux agents du Ministère du développement Rural⁵ d'appuyer la mise en place et la formation d'un nombre important de groupements villageois à la commercialisation du coton graine pour les marchés auto- gérés.

4

.

³ La nouvelle constitution béninoise de décembre 1990 reconnaît aux citoyens la liberté d'association, de réunion et de manifestation.

⁴ Il s'agit de la plus importante zone cotonnière du Bénin.

⁵ Il s'agit surtout des agents des ex-CARDER.

Ce transfert de compétence qui a galvanisé et renforcé les paysans dans leur volonté de structuration a fait tâche d'huile dans le monde rural béninois. En effet, il a donné lieu non seulement à l'émergence des groupements villageois dans les localités cotonnières, mais aussi à d'autres types d'organisation sur l'ensemble du pays⁶.

1.2- Dynamique de production des organisations de producteurs cotonniers.

Initié au début des années 1990 en zones cotonnières, les organisations du réseau des groupements villageois disposent d'une structuration pyramidale ayant sa base dans les villages. Le groupement villageois (GV) se compose théoriquement de l'ensemble des producteurs agricoles du village. La dynamique de production collective du GV possède une double dimension. La première est liée à la fourniture de services de distribution d'intrants agricoles et de commercialisation du coton-graine. A travers celle-ci, des services collectifs sont fournis aux producteurs cotonniers. La deuxième dimension est relative à la participation du GV à la production de biens collectifs destinés à l'usage de toute la communauté villageoise⁷.

Le groupement villageois est considéré comme un creuset à l'intérieur duquel les paysans peuvent assurer eux-mêmes la gestion des services liés à leurs productions, dans le cadre d'un processus de transfert de compétences des organismes publics aux acteurs privés. Seules les localités cotonnières étaient concernées par l'installation des GV dès le départ (à partir de 1991) ⁸. L'émergence de ces groupements s'est ensuite accompagnée d'un processus de structuration verticale donnant naissance à des organisations faîtières aux niveaux communal, départemental et national (voir annexe 9) ⁹. Au sein du réseau, les producteurs participent à ces différents niveaux, à la fourniture de services d'appui à la production agricole, en particulier dans le domaine de la filière coton.

⁶ Cette situation est étroitement liée au contexte de faillite institutionnelle et économique de l'Etat dans les années 1980. Les difficultés de ce dernier l'ont amené à se désengager de certaines de ses prérogatives au profit des acteurs non étatiques. Ceci a eu une incidence favorable sur la création et la reconnaissance administrative d'un nombre important d'organisations de la société civile, notamment à partir de la décennie 1990.

⁷ Soulama (2004).

⁸ Des efforts entrepris plus tard pour faire émerger les groupements villageois dans les localités non cotonnières, en particulier au sud du pays, n'ont pas réellement abouti car ces localités manquent de filières de production assez porteuses autour desquelles les producteurs peuvent dans chaque village se structurer dans leur majorité (Hounmènou, 2004).

⁹ Il s'agit de l'Union Communale des Producteurs (UCP), l'Union Départementale des Producteurs (UDP) et de la Fédération des Unions des Producteurs du Bénin (FUPRO).

A l'intérieur des GV, les paysans du village organisent collectivement la distribution des intrants, après réception des commandes. L'organisation de la commercialisation primaire du coton-graine constitue une importante activité à laquelle les groupements villageois se sont habitués après leur création. En effet, à travers les "marchés autogérés", les producteurs du village réalisent collectivement la pesée, le gardiennage et le chargement du coton dans des véhicules de transport en vue de son acheminement vers les usines d'égrenage¹⁰. La coordination et le suivi de ces opérations à l'échelle communale sont assurés par l'union communale des producteurs. Aux niveaux départemental et national, cette coordination relève des responsabilités respectives des unions départementales des producteurs et de la fédération des unions des producteurs du Bénin¹¹.

Les Unions Communales de Producteurs (UCP) fournissent aux Groupements Villageois (GV) à la base, d'importants services tels que le cautionnement des crédits de campagne, la coordination des opérations de distribution d'intrants agricoles et de celles liées à la commercialisation du coton graine... La bonne conduite de ces opérations conditionne l'importance des revenus individuels des paysans et celle des ressources financières collectives que les groupements à la base peuvent disposer à la fin de la campagne. Ces groupements ont alors en retour le devoir de contribuer au bon fonctionnement et à une meilleure évolution de l'union communale à travers leurs cotisations statutaires et surtout en fournissant des efforts pour livrer d'importants résultats en matière de production quantitative et qualitative du coton graine en fin de campagne. Il s'agit aussi pour les groupements villageois, de veiller au remboursement régulier des crédits contractés par leurs membres, afin de continuer à mériter la confiance de l'union. Chaque groupement villageois se donne ainsi l'ambition d'avoir une bonne réputation auprès de l'union communale, en participant à son bon fonctionnement. Pour y arriver, les responsables paysans exercent à l'intérieur de chaque groupement, des pressions sur les membres afin de les amener à œuvrer dans le sens de la bonne réussite des objectifs de l'union. Le rôle de coordination ainsi mis en relief au niveau des organisations communales de producteurs met en évidence une situation où des

_

¹⁰ Les groupements villageois à travers leurs secrétaires tiennent des documents de suivi des achats et des évacuations de coton graine. Ces données leur permettent de procéder au paiement des producteurs après prélèvement des crédits intrants.

¹¹ Au niveau national, d'autres institutions récemment mises en place participent à la gestion de la filière. Il s'agit de la Coopérative d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles du Bénin, l'Association Interprofessionnelle du Coton et la Centrale de Sécurisation des Paiements et de Recouvrement pour la filière coton. Au sein de ces institutions, les représentants des organisations du réseau des GV se trouvent impliqués aux côtés de ceux d'autres d'acteurs concernés par les activités de la filière.

motivations sociales arrivent à pousser un groupe fédéré à l'action. Ainsi, conformément à Olson (1965), les services fournis par une organisation centrale aux petites organisations qui la composent peuvent inciter celles-ci à utiliser leurs motivations sociales pour obtenir de leurs adhérents qu'ils contribuent aux objectifs du groupe central.

Les organisations cotonnières tirent d'importantes ressources à travers la conduite des marchés autogérés. Le suivi de la pesée du coton sur ces marchés par les représentants des GV et de l'union communale permet d'évaluer et de répartir les écarts de poids constatés entre le village et l'usine. Les écarts positifs de poids souvent constatés donnent lieu à la fin de la campagne de commercialisation à des ristournes réparties aux producteurs villageois, au prorata de leurs ventes respectives. Dans plusieurs villages, ces ristournes sont en partie ou entièrement orientées par le GV, vers des investissements collectifs. Les services collectifs fournis par les GV et les organisations faîtières lors des opérations de distribution d'intrants et de commercialisation de coton-graine leur donnent droit à des frais de prestation qui leur sont payés à la fin de la campagne. Les frais de prestation des GV sont aussi orientés vers des investissements collectifs des villageois.

Les ressources collectives générées par les activités cotonnières permettent aux GV de financer des équipements pour l'usage de leurs membres. Dans les communes de Glazoué et de Savalou, 86 et 2% de ces équipements sont constitués respectivement de magasins de stockage d'intrants et de bascules. Tout comme les services de distribution d'intrants et de commercialisation de coton-graine en général, il s'agit de biens destinés à la consommation exclusive des producteurs membres de GV. A l'instar des groupements villageois, certaines unions communales de producteurs réalisent grâce aux ressources générées par les activités cotonnières, des actions de production de biens collectifs au profit des producteurs de leur territoire. Ces actions concernent surtout la construction de sièges (bureaux et salles de réunion) et l'acquisition de matériels roulants (véhicules légers, camions).

Les ressources collectives des GV leur permettent aussi d'intervenir dans le financement des initiatives de production collective de leur population. Les actions à travers lesquelles les GV participent à cette production collective sont en particulier, celles relatives à la mise en place des infrastructures socio-communautaires. Dans les communes de Glazoué et de Savalou, ces actions prennent en compte la construction d'infrastructures scolaires et sanitaires, l'aménagement de marché et de pistes de desserte rurale, la mise en place des équipements de fourniture d'eau potable, l'installation de caisses d'épargne-crédit.. (voir tableau).

<u>Tableau des interventions des GV dans la mise en œuvre des initiatives locales de production</u> collective.

Commune	Arrondissement	Localisation du/des GV	Actions concernées	Appui du GV	Année
Savalou	Lahotan	Tous les villages	Installation de réseau d'adduction d'eau	Cofinancement (400 000 FCFA)	1998
			Aménagement de la voie Koutago-Lahotan	Aide à la mobilisation du cofinancement	1999
	Ouèssè	Tchogodo	Construction du local d'une caisse d'épargnecrédit	Cofinancement (300 000 F CFA)	2001
Glazoué	Ouèdèmè	Kpota	Installation d'une Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt (CREP)	Cofinancement (100 000 FCFA)	1996
		Yagbo	Aménagement de hangars au marché	Cofinancement (120 000 F CFA)	1998
	Gomé	Gomé	Réhabilitation des bureaux de l'arrondissement	Cofinancement	2002
	Magoumi	Magoumi	Construction de module de classe pour le collège de l'arrondissement	Cofinancement	2004

Source : Données de l'étude.

Ainsi, au-delà des biens produits au sein des GV pour la consommation exclusive de leurs membres, ces organisations s'impliquent dans les initiatives de production collective qui profitent aux populations de leur milieu. Dans nombre de localités, elles arrivent à cofinancer des réalisations mises en œuvre par les populations avec l'appui d'autres partenaires (pouvoir public, ONG, bailleurs...)¹² dans le domaine de la production de biens collectifs. Cette situation qui confère un dynamisme particulier aux localités cotonnières suscite un intérêt relativement important des partenaires, notamment les bailleurs de fonds, pour y assister les populations dans la conduite de leurs initiatives de production collective.

Cet intérêt des partenaires est surtout dû à l'importante capacité de mobilisation de cofinancement dans les localités cotonnières. Au-delà des appuis financiers apportés collectivement par les membres des GV, les populations de ces localités ont pris l'habitude

¹² Ces organisations paysannes constituent aux yeux des partenaires, des interlocuteurs valables dans le cadre de la participation des populations locales au choix et à la mise en œuvre de programmes de développement dans les villages. Les leaders desdites organisations sont de ce fait incontournables dans la conduite d'actions de développement dans nombre de villages cotonniers. Leur poids dans les décisions concernant le bien-être des populations villageoises leur confère une tacite légitimité qui fait souvent écran à celle des représentants officiels que sont les chefs de village.

d'organiser des cotisations individuelles en vue de mobiliser la participation financière locale aux initiatives en développement du milieu. Cette réalité des zones cotonnières est rendue possible par le fait que le coton offre à tous les producteurs villageois, la possibilité d'accéder pendant la même période, à des revenus groupés. Lors des paiements des recettes cotonnières en effet, il est procédé au prélèvement (à la source) des cotisations collectivement décidées par l'ensemble des villageois dans le cadre du financement de leurs initiatives de production collective. Ainsi, en dehors de la fourniture par les paysans eux-mêmes de biens collectifs dans le domaine de la production agricole, la dynamique cotonnière favorise un apprentissage d'action collective dans les villages concernés.

Tout comme les groupements villageois, les unions communales des producteurs arrivent à participer dans nombre de localités cotonnières, au financement de la production collective des populations de leur territoire. A Glazoué par exemple, l'union communale des producteurs avait participé en 1997, au financement de la mise en place d'une radio communautaire qui devait desservir les populations de son territoire 13. Les actions à travers lesquelles les unions communales de producteurs participent à la production collective sur leur territoire sont souvent relatives à la mise en place des équipements à caractère communal ou inter-villageois.

La décision de procéder à des réalisations collectives n'est en général pas prise de façon hasardeuse dans les GV et les unions de producteurs. Les propositions émanant des premiers responsables sont étudiées à l'intérieur du conseil d'administration. En cas de décisions favorables du conseil, les actions à mener sont planifiées et inscrites au programme d'activités de l'organisation. Elles sont aussi financièrement évaluées et mentionnées dans les propositions de budget. Les propositions d'actions sont ensuite présentées en assemblée générale, à l'ensemble des membres qui procèdent à leur analyse. Ce n'est qu'après la décision favorable de l'assemblée générale que les actions sont réalisées. La mise en œuvre de celles-ci les amène à mobiliser des ressources bénévoles (participation des membres), du personnel rémunéré (cas des organisations faîtières en particulier), des ressources marchandes (revenus d'activités) et parfois des ressources non marchandes (subventions éventuelles des partenaires d'appui). Ces éléments mettent en relief la capacité des organisations du réseau des groupements villageois à produire des biens collectifs à partir de plusieurs types de ressources et d'un apprentissage autour de la gestion de ces derniers.

_

¹³ Il s'agit de la radio communautaire "Dassa-Glazoué".

La mise en place des organisations du réseau des groupements villageois dans le cadre du transfert par les institutions étatiques de certaines compétences en matière de production et de gestion de services agricoles met en relief un mécanisme de décentralisation sectorielle, en particulier dans les localités cotonnières (cas des communes de Glazoué et de Savalou). Ce mécanisme a favorisé l'émergence d'un cadre de proximité (système associatif) dans la fourniture de biens collectifs en milieu rural. Le fonctionnement du système donne lieu aux niveaux des villages et des communes, à une double dynamique collective de production. La première permet la fourniture aux membres des organisations du réseau des services collectifs dans le domaine de la distribution d'intrants et de commercialisation de coton-graine. La deuxième dynamique donne lieu à une production de biens collectifs à l'usage des populations des territoires sur lesquels opèrent les organisations. Il s'agit en particulier d'une production collective dans le domaine de la mise en place d'infrastructures socio-communautaires.

En créant chez les populations des localités concernées, une habitude de participation aux initiatives de production de biens collectifs, la dynamique cotonnière favorise l'apprentissage de l'action collective. A travers la participation des producteurs au choix et à la mise en œuvre de décisions de production collective, cette dynamique donne lieu à la mobilisation d'une diversité de ressources et à un apprentissage des acteurs autour de la gestion de celles-ci.

2- Analyse économique de la dynamique des organisations cotonnières

L'étude de la dynamique des organisations de producteurs cotonniers béninois fait relever quelques caractéristiques économiques et sociales qu'il convient d'analyser en référence à des outils théoriques. Cette étude fait ressortir en effet un facteur de proximité à la base de l'action collective des membres des organisations en cause. Elle met aussi en relief la double dimension productive du groupement villageois en tant qu'institution de production de bien de club et de biens collectifs à la disposition de la communauté villageoise. Elle fait apparaître par ailleurs quelques caractéristiques d'entreprise de service au niveau de l'organisation.

2.1- Le groupement villageois : un cadre de proximité organisationnelle dans la conduite de l'action collective

L'enracinement territorial du groupement villageois et la coopération des acteurs villageois autour des activités de l'organisation fait appel à la notion de proximité de ces membres. Différents travaux, notamment Colletis *et al* (1999) et Gilly et Torre (2000)

déclinent proximité en trois composantes majeures : la proximité géographique, la proximité organisationnelle et la proximité institutionnelle.

La proximité géographique fait référence à la séparation dans l'espace et à des liens en termes de distance. Elle intègre la dimension sociale des mécanismes économiques ou ce qui est parfois appelé distance fonctionnelle. Elle est autant "construit social" que résultat spontané de la contiguïté physique (Bellet *et al*, 1992). L'évolution des membres du GV dans le même espace villageois (ancrage villageois) fait référence à ce type de proximité. La proximité géographique peut favoriser des interactions entre agents, mais elle ne les transforme en coordination effective qu'à travers la forme organisationnelle ou institutionnelle (Rallet, 2002).

La proximité organisationnelle traduit la séparation économique entre agents et traite des liens en terme d'organisation de la production. Elle concerne les interactions entre acteurs (individuels et collectifs) et la dimension collective à l'intérieur (ou entre) des organisations reposant sur un cadre cognitif commun (Colletis et *al*, 1999; Gilly et Torre, 2000). Sont proches en terme organisationnel, les acteurs qui appartiennent au même espace de rapport (firmes, réseaux d'acteurs, un groupe et ses filiales, l'Etat et les collectivités territoriales,...) et participant à une activité finalisée ¹⁴. Cette proximité met en relief des acteurs au sein des groupes ou organisations au niveau desquels, ils participent collectivement à une activité finalisée. La mobilisation et la coordination des producteurs cotonniers d'une même localité au sein d'une même organisation, en vue de la poursuite d'actions collectives ¹⁵ visant le bien-être des adhérents ou de leur communauté, met en évidence leur proximité organisationnelle.

La proximité institutionnelle est liée à une relation de "ressemblance" des représentations et des modes de fonctionnement. Elle repose donc sur l'adhésion des acteurs à un espace commun de représentation, de règle d'action et de modèle de pensée, orientant les comportements collectifs (Colletis *et al*, 1999 ; Gilly et Torre, 2000)¹⁶. L'adhésion par les

¹⁴ Cette proximité renvoie aux ressources complémentaires détenues par des acteurs potentiellement aptes à participer à une même activité finalisée de type méso-économique au sein d'une organisation ou d'un réseau (Gilly et Lung, 2004). C'est de l'effectivité des coordinations que dépend l'appartenance des acteurs au même ensemble (Caron et Torre, 2004).

¹⁵ La poursuite d'objectifs communs par les individus à l'intérieur des organisations donne lieu à des interactions qui prennent la forme d'action collective. Celle-ci est considérée comme un processus permettant de coordonner les actions individuelles dans la recherche d'un intérêt profitable à chacun des membres d'une organisation. La participation des membres d'une organisation à la production collective n'est pas systématique ; elle est motivée par leurs intérêts individuels. Ces derniers sont déterminés par des considérations économiques et sociales. Au plan économique, la part de bénéfice individuel retiré de la production collective, constitue un déterminant de la participation des membres d'une organisation à celle-ci. Au-delà des motivations économiques, les éléments de statut et de reconnaissance au plan social jouent un rôle important dans la mobilisation des agents pour la production collective au sein des organisations (Olson, 1965).

¹⁶ Cette proximité lie les acteurs qui se ressemblent ou qui possèdent le même espace de référence. Ces acteurs partagent les mêmes savoirs, si bien que la dimension institutionnelle est importante. Elle découle souvent des apprentissages réalisés au cours des phases précédentes d'action collective (Colletis *et al*, 1999 ; Gilly et Torre, 2000, Caron et Torre, 2004).

producteurs cotonniers villageois aux règles d'actions collectives régissant leur appartenance et leur participation au groupement villageois constitue une traduction de leur proximité institutionnelle. Le respect de ces règles participe à la coordination des membres de l'organisation à la production collective.

2.2- Le groupement villageois : une institution de production de biens de club

Certaines productions collectives des GV (services d'intrants et de commercialisation de produits, équipements de production) font aussi l'objet d'une consommation exclusive de leurs adhérents. Cette caractéristique permet-elle de considérer le groupement villageois comme une institution de production de biens de club ?

Un club¹⁷ résulte d'une association volontaire de personnes, pour tirer des avantages matériels de la mise en commun et du partage des coûts de production, des caractéristiques des membres ou d'un bien susceptible de faire l'objet d'exclusion (Sandler et Tschirhart, 1980)¹⁸. La constitution d'un club est justifiée par la réunion des intérêts individuels, et la pratique communautaire de l'action collective permet de transformer ces intérêts personnels en intérêt commun. La théorie des clubs (Buchanan, 1965)¹⁹ utilise le concept de bien collectif mixte comme représentant de l'intérêt commun du groupe. Le bien de club est un bien collectif²⁰ impur. Il est exclusif et profite seulement aux membres du club. Il remplit la caractéristique de non rivalité, puisque tous les membres du club en profitent.

Un club repose sur l'association ou la coopération d'individus qui partagent un bien collectif mixte et ayant un objectif commun, celui de la maximisation de l'utilité individuelle. Cette association est basée sur l'hypothèse selon laquelle chaque individu anticipe que le coût d'opportunité induit par la "non- association" est supérieur au coût total par personne

¹⁷ Le point de départ de l'analyse économique actuelle des clubs est constitué par les travaux de Buchanan (1965) et d'Olson (1965). Formalisé par Buchanan en 1965, la théorie des clubs traite des comportements des individus rationnels organisés volontairement au sein d'une structure collective dont le but est de faire valoir un intérêt commun.

¹⁸ Un certain nombre de raisons d'être du club ont été soulignées dès le départ : une inclinaison pour la vie associative, les économies de coût associées aux économies d'échelle ou à une production en équipe, le partage de consommations ou de facteurs collectifs, ... (Greffe, 1984).

¹⁹Dans le modèle de Buchanan, les biens de clubs sont soumis aux trois hypothèses suivantes : unanimité des membres du club dans la prise de décisions relatives au bien collectif ; homogénéité du club (homogénéité des préférences individuelles), mobilité des membres du club.

²⁰ Le bien collectif est celui dont la quantité peut être consommée par plusieurs individus sans que ceux-ci soient dans un rapport d'exclusion. Les biens collectifs purs sont caractérisés par des attributs qui sont outre l'obligation d'usage et l'utilisation conjointe des usagers, l'indivisiblité et la non-exclusion. L'indivisibilité (ou non rivalité) traduit le fait que la consommation du bien par une personne ne diminue pas la quantité disponible pour les autres consommateurs. La non exclusivité se réfère au fait que le propriétaire ou le fournisseur d'un bien ne peut en réserver l'utilisation seulement à ceux qui sont disposés à payer pour en user. Il est impossible ou infiniment coûteux d'exclure du bénéfice du bien un usager potentiel (Samuelson, 1954).

(Barillot, 2001). La caractéristique d'exclusivité du bien confère au club lui-même, un caractère exclusif. Ainsi, la production conjointe et le partage de la consommation du bien de club éloignent ceux qui ne contribuent pas à sa recherche²¹.

Les services fournis par les organisations du réseau cotonnier, notamment les groupements villageois, à leurs adhérents²² constituent des biens de club à la disposition de leurs membres. Pour jouir du partage de ces biens du GV, il faut en être régulièrement membre et participer à leur production. Bien que le GV soit accessible à tous les villageois qui acceptent cultiver le coton, l'entrée dans l'organisation est régie par certaines conditions dont notamment, le paiement des droits d'entrée et des cotisations annuelles, l'acceptation de participer régulièrement à toutes les actions collectives, la solvabilité et le dévouement du membre... Les non membres du GV sont exclus de la jouissance de ces biens. L'effectif du GV constitue par ailleurs un élément de régulation de la production collective en son sein. Un effectif trop important affaiblit le bénéfice individuel des membres. Un trop faible effectif ne favorise pas non plus l'amortissement des coûts fixes d'équipements. Ceci se traduit dans une certaine mesure par l'existence de différents groupements de producteurs cotonniers au sein des villages très peuplés. Au-delà de la production de club, les groupements de producteurs cotonniers font l'objet d'un réel dynamisme dans la mise en place de biens collectifs au profit de leur communauté villageoise.

2.3- Organisations cotonnières : acteur déterminant dans la mise en place de biens collectifs au profit de la communauté locale.

L'étude de la dynamique de production collective villageoise met en relief un rôle déterminant des organisations cotonnières tant au niveau du financement que de la prise de décisions relatives à cette production.

L'étude du mécanisme de financement de la production de biens collectifs dans les villages cotonniers révèle que la participation locale à cette production est beaucoup favorisée dans ces localités par le dynamisme des GV en matière de mobilisation des ressources

13

²¹ Le modèle met en jeu un processus dynamique faisant intervenir soit l'inclusion, soit l'exclusion, et qui correspond à la révélation sincère des préférences individuelles. L'augmentation de l'effectif du club affaiblit le bénéfice individuel. Dès que la taille optimale est atteinte, ce dernier devient inférieur au coût individuel ; le seuil de congestion est atteint et le club devient exclusif. De nouveaux membres sont dissuadés d'y adhérer. Les individus, les derniers qui cherchent à entrer dans le club sont ainsi exclus, ce qui permet de limiter les effets de congestion et donc les externalités négatives. Trop de membres nuit à la qualité de service. Pas assez de membre n'amortit pas non plus les coûts fixes d'équipement et de gestion du club

⁽Buchanan, 1965 ; Derycke et Gilbert, 1988). ²² Caution solidaire pour le crédit en espèce ou en nature, services de distribution d'intrants, services de stockage, service de commercialisation du coton-graine...

collectives. Les subventions des groupements villageois constituent dans ces localités, la forme de participation financière locale la plus fréquente dans la production collective villageoise. Cette forme de participation intervient respectivement dans 43 et 38% des initiatives collectives mises en œuvre par les communautés villageoises des communes de Savalou et de Glazoué (HOUNMENOU, 2006).

Les prestations des GV sur la distribution des intrants et la commercialisation du coton-graine leur permettent en effet de mobiliser d'importantes ressources financières qu'ils orientent en partie dans le financement des initiatives de leur communauté villageoise. Par ailleurs les recettes et les ristournes cotonnières constituent dans ces villages, les principales sources à travers lesquelles les contributions des ménages (cotisations) à la production collective villageoise sont mobilisées. La collecte de ces contributions dans les villages cotonniers est favorisée par des paiements groupés des recettes cotonnières aux paysans, par le biais de leur GV. A l'occasion de ces paiements, le GV prélève lesdites cotisations sur les avoirs de chaque producteur cotonnier (paiement à la source). Ce rôle déterminant des GV dans le financement de la production collective villageoise fait d'eux des acteurs décisifs dans le cadre de cette production. Ces organisations sont non seulement à l'origine d'une bonne partie des initiatives de production de leur localité, mais l'avis favorable de leurs membres reste déterminant pour la conduite d'initiatives émanant d'autres types d'acteurs du territoire villageois. Ceci fait des GV des interlocuteurs crédibles de nombreux partenaires dans le processus du choix et de la mise en œuvre d'initiatives de développement communautaire dans les localités cotonnières.

Sur les territoires cotonniers de Glazoué et de Savalou, les initiatives collectives des communautés émergent des groupements villageois respectivement dans au moins 15 et 22% des cas. Dans le choix des initiatives collectives au sein de ces organisations, leurs leaders (ou responsables) jouent un rôle important. En effet, 56% des initiatives mises en œuvre par les organisations cotonnières étudiées proviennent de ces leaders. En tant que porte-paroles des organisations, ils constituent au sein de celles-ci, de réelles forces de propositions en matières d'initiatives collectives de production. Toutefois, au-delà des leaders, les initiatives collectives des GV proviennent dans une moindre mesure d'autres membres (23 et 25% des cas étudiés respectivement à Savalou et Glazoué), notamment lors des diagnostics de développement des organisations. A travers leur poids décisif dans les initiatives de leur organisation, ces leaders jouent un rôle déterminant dans les initiatives que prennent les GV, en faveur de leur communauté villageoise.

Les initiatives mises en œuvre par les GV sont révélées essentiellement lors des concertations réunissant leurs membres (82% des cas étudiés). Dans la procédure de décision, les choix collectifs interviennent essentiellement à travers le consensus (65% des cas) ou par unanimité des membres (35% des cas).

Les organisations du réseau des producteurs cotonniers apparaissent à la base d'une importante dynamique productive locale dans leur milieu. Au-delà des services qu'elles fournissent à leurs adhérents, elles disposent d'une réelle capacité de décision et de financement de la production de biens collectifs pour le bien-être de leur communauté. Cette capacité donne aux zones de production cotonnière un avantage spécifique en matière de développement local.

2.4- Organisations cotonnières et Entreprises sociales : quel rapprochement ?

Les caractéristiques précédemment identifiées aux niveaux des organisations de producteurs cotonniers mettent en relief des éléments qui posent la question de leur rapprochement des entreprises sociales. Il apparaît nécessaire d'analyser ce rapprochement à partir des critères qui définissent ces entreprises.

Le Réseau Européen d'Emergence des Entreprises Sociales (EMES) souligne dans la définition des entreprises sociales des facteurs constitutifs de la dynamique entrepreneuriale tels l'activité continue de production de biens et de services, le degré d'autonomie, une prise de risque économique ou un minimum de travail rémunéré (OCDE, 1999). Quelques indicateurs permettent une définition plus approfondie de ces entreprises : l'initiative émanant d'un groupe de citoyen, la répartition du pouvoir non fondé sur la propriété du capital, la dynamique participative²³ impliquant les destinataires de l'activité, la distribution limitée de profits éventuels et la finalité explicite de service à la collectivité²⁴. Ce sont des entreprises capables d'équilibrer leur budget grâce à l'alliance de ressources marchandes, non marchandes, non monétaires (recours au bénévolat) et de dons privés, par le biais des meilleures combinaisons possibles (OCDE, 1999; Borzaga, Defourny, 2001)).

-

²³ Le processus démocratique de prise de décision qui caractérise ces organisations marque la rupture du lien proportionnel entre détention du capital et pouvoir de décision²³. Cela souligne le fait que « la qualité de membre et la participation aux décisions n'est pas d'abord fonction du capital détenu (Defourny et Develtere, 1999).

²⁴ La finalité de service aux membres ou à la collectivité renvoie au fait que l'activité économique n'est pas définie comme un outil de rapport financier au capital investi. La réalisation d'éventuel excédent est un moyen de réaliser cette activité, mais non le mobile principal de l'activité²⁴. L'accumulation de capital n'est pas la finalité des initiatives d'économie sociale (Soulama, 2004).

La dynamique de production des organisations du réseau cotonnier laisse apparaître qu'elles sont orientées vers des objectifs de promotion économique de leurs membres, à travers la conduite d'activités de production marchande relatives à l'organisation en commun de services d'appui à la filière cotonnière. Elles financent leurs opérations essentiellement sur la base des ressources marchandes (revenus d'activités constitués de frais de prestation) qu'elles combinent avec les ressources non marchandes (cotisations des membres). Elles utilisent aussi des ressources non monétaires constituées par le service bénévole des membres.

Quelques nuances méritent d'être relevées dans la dynamique des organisations. Seules les organisations faîtières (unions communales de producteurs par exemple) ont un processus continu de production clairement reconnaissable. Ceci justifie que ces dernières fassent de façon continue, usage de personnel rémunéré. Les organisations villageoises sont marquées par des périodes de pointe d'activités en début et en fin de campagne, avec usage éventuel de la main d'œuvre occasionnelle. Par ailleurs, tous les services fournis par les organisations ne sont pas mis à la disposition de la communauté. En effet, ces services ont une double dimension. Un premier type de service (bien de club) fourni aux adhérents, exclut les non membres. Toutefois, une partie des ressources est investie dans la mise en place de services collectifs pour le bien-être de l'ensemble de leur communauté locale. Ainsi, les ressources dégagées par les activités de production permettent aux organisations, de répondre non seulement à des besoins formulés par les adhérents, mais également de dégager un surplus financier réinvestissable dans des réalisations socio-économiques. Au plan de la dynamique participative, la procédure décisionnelle reste marquée par la concertation des acteurs et le consensus des adhérents. Toutefois, dans la procédure, les décisions prises restent en bonne partie inspirées par les leaders qui jouent ainsi leur rôle de porte-parole d'organisation.

Au vu des caractéristiques identifiées aux niveaux des groupements villageois, des types de ressources mobilisées, du type de public servi et des modalités de prise de décisions, il apparaît que plusieurs indicateurs d'entreprises sociales se retrouvent réunis chez ces organisations. A l'instar de ces éléments, un certain nombre de particularismes relevés à leurs niveaux (ancrage territorial, double dynamique de production...) amènent à les assimiler à un type spécifique d'entreprise sociale dans le secteur agricole.

Conclusion

Du fait d'une structuration et d'un important développement de la production cotonnière au début des années 1990, les organisations villageoises mises en place pour la gestion de la filière ont fait l'objet d'un réel dynamisme dans la production de bien-être collectif dans leur milieu. Les organisations villageoises du réseau des producteurs cotonniers ont en effet une double fonction de production. La première permet la fourniture aux membres des organisations du réseau, des services assimilables à des biens de club. La deuxième dynamique donne lieu à une production de biens collectifs à l'usage de la communauté locale. A travers cette deuxième dynamique, les organisations cotonnières jouent un rôle éminent non seulement dans le financement de la production de biens collectifs dans leur localité, mais également dans les prises de décisions relatives à cette production. Cet élément constitue un avantage spécifique qui particularise les localités cotonnières.

Dans la conduite de leurs activités, les organisations sont amenées à mobiliser des ressources non monétaires (bénévolat des membres), du personnel rémunéré (cas des unions de producteurs), des ressources marchandes (revenus d'activités) et parfois des ressources non marchandes (subventions éventuelles des partenaires d'appui). Par ailleurs, bien qu'émanant souvent des propositions de leaders, les décisions mises en œuvre dans le cadre des activités des organisations reposent sur le consensus des acteurs paysans réunis en séances de concertation. Ces éléments militent en faveur d'une assimilation des organisations villageoises du réseau à une forme spécifique d'entreprise de service du secteur agricole.

BIBLIOGRAPHIE

- BARILLOT S. (2001). Présentation d'un modèle communautaire de révélation de préférences individuelles : La théorie des clubs, C3ED/ UVSQ, 11 pages. http://mapage.noos.fr/RVD/sebastien.htm.
- BELLET M. *et al* (1992). Et pourtant ça marche ! (Quelques réflexions sur l'analyse du concept de proximité), *Revue d'Economie industrielle*, n°61, 3^{ème} trimestre 1992, pp 111-128.
- BORZAGA and DEFOURNY (2001): *The emergence of Social Enterprise*, edited by BORZAGA C. and DEFOURNY J., 2001, Routledge, London, 2001.
- BUCHANAN J.M. (1965). An economic theory of clubs, *Economica*, 32, 125, pp 1-14.
- CARON A. et TORRE A. (2004). Quand la proximité devient source de tension : conflits d'usages et de voisinage dans l'espace rural, 16 pages. http://139.124.177.94/proxim/viewpaper.php?id=231.
- COLLETIS G. *et al* (1999) : Construction territoriale et dynamiques productives, *Revue Sciences de la Société*, n°48, octobre 1999, 24 pages.
- DEFOURNY J. DEVELTERE P (1999): *L'économie sociale au nord et au sud*. Sous la direction de DEFOURNY J., DEVELTERE P., FONTENEAU B. De Boeck, Bruxelles.
- DERYCKE P-H et GILBERT G. (1988). Economie publique locale, Economica, Paris, 308 pages.
- GILLY J.P et TORRE A Sous la dir. (2000). Dynamiques de proximité, L'Harmattan, Paris, pp 9-33.
- GREFFE X. (1984). Territoires en France : Les enjeux économiques de la décentralisation, Economica, Paris, 304 pages.
- HOUNMENOU B. (2006): Décentralisation, gouvernance participative et dynamiques locales de développement- Etude de cas en milieu rural au Bénin. Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. 379 pages.
- HOUNMENOU B. (2004). Dynamique des organisations paysannes et développement local au Bénin, Communication au congrès international « Agro industrie Rurale et Territoire » (ARTE), 1^{er} au 04 décembre 2004, Toluca, Etat de México/ Mexique, 21 pages.
- OCDE (1999). Les entreprises sociales, OCDE, Paris, 70 pages.
- OLOULOTAN S. (2000): Les OP des zones cotonnières du Bénin. *Grain de sel / Inter-Réseau Développement Rural*, n°18, juillet 2001 : 16-17.
- OLSON M (1965). The logic of collective action, public goods and theory of groups, Havard University press, 186 pages.
- RALLET A (2002). "L'économie de proximité : propos d'étape", *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, n°33, pp11-25.
- SAMUELSON P.A. (1954). The pure theory of public expenditure, *The review of economics and statistic*, 36, pp 387-389.
- SANDLER T et SCHIRHART J. T. (1980). The economic theory of clubs : an evaluation survey, *Journal of economic literature*, 18 décembre, pp 1481-1521.
- SOULAMA S. (2004): Le groupement villageois au Burkina Faso: une organisation d'économie sociale? in CHARLIER S., NYSSENS M., PEEMANS J-P et DEL CASTILLO I. Y (2004): *Une solidarité en acte: gouvernance locale, économie sociale, pratiques populaires face à la globalisation*. Presse Universitaire de Louvain, Belgique. Pp. 148-173.
- SOULAMA S. (1995) : Analyse économique des organisations du secteur non marchand coopératif. Thèse de doctorat d'Etat, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Ouagadougou.